



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi, 24 septembre 2018 à 18 h 30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Mario Perron.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Chantale Boudrias et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière est présente.

524-09-18

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE POTENTIEL ET D'INVENTAIRES ARCHÉOLOGIQUES

CONSIDÉRANT qu'au cours de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 400-07-18 visant à obtenir une autorisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin de déroger aux règles d'adjudication, et ce, en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), afin d'octroyer des contrats pour la réalisation d'interventions archéologiques en vue des projets de construction du Complexe aquatique, de la nouvelle bibliothèque et d'un amphithéâtre;

CONSIDÉRANT que le 31 août 2018, le MAMOT a autorisé la Ville de Saint-Constant à octroyer de gré à gré les contrats de services archéologiques requis pour les projets du complexe aquatique, de la nouvelle bibliothèque et de l'amphithéâtre;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat de services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la réalisation d'une étude de potentiel et d'inventaires archéologiques 2018LO104-CGG à Truelle et Cie inc., pour un montant approximatif de 57 441,51 \$ selon les conditions et les prix unitaires et forfaitaires y étant mentionnés.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.




No de résolution  
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 23-574-20-391 (bibliothèque), 23-575-20-391 (centre aquatique) et 03-100-00-750 (amphithéâtre).

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer la somme de 7 732,33 \$ du poste budgétaire 03-100-00-750 (contribution au F.D.I.) vers le poste budgétaire 02-710-00-418 (honoraires professionnels).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, il n'y a pas eu de période de questions.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière